

CONCOURS

MA
SEINE-
SAINT-DENIS

DANS
21
ANS

PRÉSENTATION

A GAGNER
TABLETTES
NUMÉRIQUES,
VÉLOS, SORTIES
LOISIRS



PARTICIPEZ AU CONCOURS

« MA SEINE-SAINT-DENIS DANS 21 ANS »

DU 4 AVRIL AU 4 JUIN 2012 !



« Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans », de quoi s'agit-il ?

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »
écrivait Antoine de Saint-Exupéry. Alors demain, dans quel monde vivrons-nous ?
Quelle terre laisserons-nous à nos enfants et petits-enfants ?

Pour répondre à ces questions, le Département invite les jeunes séquano-dionysiens de 6 à 18 ans à participer au concours « Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans ».

Ce concours, ludique et prospectif, s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de notre Agenda 21 départemental, projet de développement durable et solidaire du territoire. Il a pour ambition de mobiliser les enfants et les jeunes qui représentent un tiers de la population et qui construiront la Seine-Saint-Denis de demain.

A travers les jeunes, il s'agit aussi d'associer les adultes, par exemple leur entourage familial ou les structures qui les encadrent. L'un des objectifs est de susciter des questions et des échanges sur le développement durable de la Seine-Saint-Denis, en lien avec celui du monde, c'est-à-dire sur l'environnement, bien sûr, mais aussi sur la ville, la solidarité et sur les modes de vie.

Participer au concours, c'est donc exercer à la fois son imagination et sa citoyenneté !

Comment participer au concours « Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans » ?

Pour participer, chaque jeune de 6 à 18 ans devra remettre au choix un dessin, un collage, un texte, une photo ou une vidéo exprimant la Seine-Saint-Denis telle qu'il l'imagine et la rêve dans les années 2030.

La participation au concours est individuelle. Les structures collectives telles que les écoles, les centres de loisirs ou les associations peuvent bien sûr profiter de ce concours pour partager un moment créatif et imaginatif avec les enfants qu'elles encadrent. Ce concours peut aussi être l'occasion d'un moment convivial en famille. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Le thème du concours, « Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans », permet d'aborder de nombreux sujets. Pour trouver l'inspiration, quelques questions guideront les participants :

- A quoi j'aimerais que ma maison, mon quartier ou mon école ressemble dans 21 ans ?
- Quelle sera la place de la nature, des arbres, des animaux dans 21 ans près de chez moi ?
- Comment je me déplacerai dans 21 ans ?
- A quoi ressemblera mon petit coin de paradis en Seine-Saint-Denis dans 21 ans ? Quels seront mes loisirs dans 21 ans ?
- Comment je partagerai de bons moments avec mes amis et ma famille dans 21 ans ?
- Quel métier j'aimerais exercer dans 21 ans ?

Il faudra respecter un certain format selon le support choisi :

- le texte : une feuille A4 (21x29,7 cm), recto verso maximum. Le texte pourra être une rédaction, l'histoire d'une journée passée en Seine-Saint-Denis, un article de presse, un slam, un poème, les paroles d'une chanson, une lettre, etc...
- un dessin : format libre
- un collage : format libre
- photo : format libre
- une vidéo : 3 minutes maximum.

Les réalisations seront envoyées :

par mail, à l'adresse **concoursSSD@cg93.fr**

par courrier à l'adresse suivante :

**Hôtel du Département, Concours
Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans,
93000 Bobigny.**



Chaque participant précisera ses coordonnées dans le message

ou le courrier d'envoi :

nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail.

En résumé,

voici les 5 étapes pour participer au concours et mettre toutes les chances de son côté pour être sélectionné !

- 1** Choisir son support parmi un dessin, un collage, un texte, une photo ou une vidéo
- 2** Choisir ce que l'on souhaite représenter et exprimer. Pour cela, il peut être utile de se poser des questions sur le développement durable et l'avenir de votre ville, et aussi d'en discuter avec ses amis, sa famille, son entourage.
- 3** Faire un ou plusieurs brouillons (au cas où !)
- 4** Passer à la réalisation définitive, en respectant les formats demandés
- 5** Envoyer sa réalisation en n'oubliant pas d'indiquer ses coordonnées

Comment les lauréats seront-ils sélectionnés et récompensés ?

Un jury composé d'élus et de personnalités du territoire sélectionnera les meilleures réalisations. Trois tranches d'âges seront prises en compte : 6-10 ans ; 11-14 ans ; 15-18 ans.

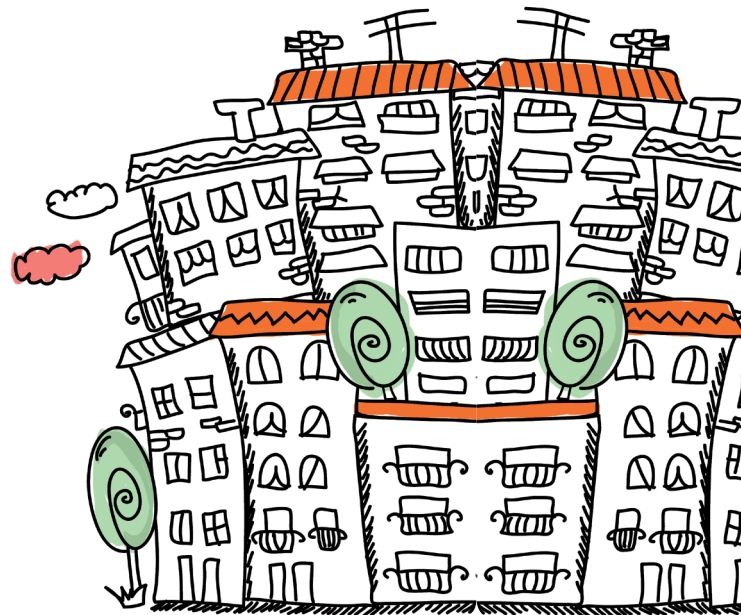
Parmi les récompenses, le Département remettra des tablettes numériques, des vélos, des journées loisirs en Seine-Saint-Denis ...

Une cérémonie de remise des prix sera organisée par le Département début juillet 2012. Les réalisations retenues pourront être exposées et présentées sur les supports de communication du Département (site internet, magazine...).

Quel est le calendrier du concours ?

Le concours se déroulera du mercredi 4 avril 2012 au lundi 4 juin 2012.

La date limite d'envoi est donc le 4 juin 2012, 23h59.



CONTACTS

Pour tous renseignements

Laura KRIEPS : 01 43 93 90 60

Christine GALLAND : 01 43 93 46 89

Par mail : concoursSSD@cg93.fr



RETROUVEZ
NOUS

Règlement du concours sur le site internet :

www.seine-saint-denis.fr